



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION
DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Vingt-sixième session

Hobart (Australie), 1^{er}-5 mai 2023

EXAMEN ET MISE À JOUR DE L'ANNEXE A – LISTE DES ENJEUX MONDIAUX ÉMERGENTS

Préparé par l'Australie et le Kenya

INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. À sa 20^e session (2013), le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS20) a reconnu que certains enjeux émergents sur le plan mondial exerçaient un impact sur les approches et les technologies relatives aux contrôles de la sécurité sanitaire des aliments, et que ces tendances allaient vraisemblablement se poursuivre.
2. Par conséquent, le Comité a demandé qu'un document de réflexion soit élaboré pour permettre au CCFICS de suivre une démarche de travail stratégique dans ce domaine. À sa 21^e session (2014), il a examiné le document de réflexion (CX/FICS 14/21/7) et est convenu de l'inscrire à titre permanent à son ordre du jour et de l'actualiser préalablement à chaque réunion du Comité.
3. À sa 22^e session (2016) le Comité a examiné une version actualisée du document de réflexion (CX/FICS 16/22/9) comprenant un tour d'horizon des enjeux susceptibles d'influer sur les systèmes de contrôle des aliments et les activités du CCFICS, ainsi qu'une liste de domaines d'action potentiels. Il est convenu de continuer à travailler sur le document de discussion et, notamment, d'élaborer un cadre pour l'évaluation préliminaire et l'identification de domaines prioritaires¹.
4. Le Comité a en outre examiné la requête formulée par le Comité exécutif à sa 70^e session, qui recommandait que tous les comités tiennent compte du besoin de mettre au point une méthode pour gérer leurs travaux, semblable à celle utilisée par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH). Il est enfin convenu que les critères du Manuel de procédure du Codex et les pratiques d'autres comités du Codex seraient examinés dans le contexte du document de réflexion actualisé (CX/FICS 16/22/9) et qu'un cadre de hiérarchisation des priorités serait élaboré.
5. À sa 23^e session (2017), le Comité a examiné une version actualisée du document de réflexion (CX/FICS 17/23/9) composée de deux volets distincts : l'annexe A, qui recensait les enjeux mondiaux émergents pertinents pour les travaux du CCFICS ; l'annexe B, qui proposait un cadre en vue de l'évaluation et de l'identification préliminaires des domaines prioritaires pour le CCFICS. Il est convenu de poursuivre le travail afin d'actualiser l'annexe A à la lumière des observations des membres avant sa présentation au CCFICS pour examen à sa 24^e session. Concernant l'annexe B, le Comité est convenu de poursuivre le travail afin de réviser le cadre pour l'évaluation et l'identification préliminaires des domaines prioritaires pour le CCFICS aux fins d'examen à sa prochaine session².
6. À sa 24^e session (2018), le Comité a examiné le document de réflexion et est convenu de considérer que l'annexe A (Enjeux mondiaux émergents) devienne un document permanent de son ordre du jour à examiner au point consacré aux « questions émergentes et orientations futures du CCFICS » en notant la nécessité d'une mise à jour et d'une analyse périodiques. Il est également convenu de maintenir la rotation de la garde de l'annexe A entre les membres d'une réunion à l'autre et de passer en revue la liste de l'annexe A lors de sa 25^e session (2020). Il est enfin convenu :

¹ REP16/FICS.

² REP17/FICS.

- i. de procéder à un essai pilote de l'outil de hiérarchisation (annexe B), et de l'outil permettant aux membres de rédiger une proposition de nouveaux travaux pour examen par le CCFICS (annexe C), et de passer en revue ces annexes à sa 25^e session ;
- ii. d'attendre les conclusions du débat de la 50^e session du CCFH (2018) au sujet des orientations sur la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire avant de lancer un débat sur ce sujet au sein du CCFICS.

7. La 25^e session du CCFICS, initialement prévue pour 2020, a été reportée en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et reprogrammée en une session virtuelle qui a eu lieu du 30 mai au 8 juin 2021. Lors de cette session, le CCFICS a examiné le document CX/FICS 21/25/9 préparé par l'Australie et le Canada portant sur les questions émergentes et les orientations futures du CCFICS.

8. La session a noté un large soutien en faveur du maintien de l'annexe A comme point permanent de l'ordre du jour du CCFICS, ajoutant cependant qu'elle devrait se limiter aux questions relevant de son mandat. Les membres peuvent contribuer à l'annexe A jusqu'à la 26^e session, et cette dernière devrait être modifiée pour mieux souligner la pertinence du CCFICS. Le Comité a aussi fait remarquer que le critère « Impact sur la facilitation du commerce » pourrait être supprimé de la section 07 de l'annexe B car le critère « Impact sur les pratiques commerciales loyales » est suffisant. Le Comité est par ailleurs convenu de charger l'Australie et le Kenya (nouveaux responsables du dossier) de préparer une version actualisée de l'annexe A du document de réflexion sur les questions émergentes et les orientations futures du CCFICS tenant compte des discussions de la 25^e session et des observations sollicitées par lettre circulaire, et de soumettre une liste actualisée des questions émergentes à l'examen de la 26^e session du CCFICS.

OBJET

9. Le présent point permanent de l'ordre du jour vise à permettre au Comité de mener une discussion ouverte et prospective et d'entreprendre de manière périodique un tour d'horizon mondial en vue d'identifier les futurs enjeux, défis et progrès potentiels. Le Comité sera ainsi en pleine mesure d'envisager le lancement de nouveaux travaux ou la révision de normes du Codex, et les Membres et observateurs seront bien préparés pour contribuer aux discussions relatives à ces questions.

10. Afin de définir et de hiérarchiser ses futurs domaines de travail potentiels, le CCFICS devra tenir compte des différences dans les besoins et les capacités des Membres et de la nécessité que les futures directives englobent à la fois les composantes essentielles des systèmes nationaux de contrôle des aliments et des approches et technologies plus récentes.

11. L'**annexe A** n'est pas une liste prescriptive de propositions de nouveaux travaux, mais plutôt une liste d'enjeux susceptibles d'intéresser le CCFICS. Elle devrait être examinée et faire l'objet de mises à jour régulières à chaque session afin de garantir sa pertinence, en supprimant les éléments approuvés en tant que nouveaux travaux ou jugés non pertinents.

12. L'**annexe B** continue de fournir un cadre pour l'élaboration et l'identification préliminaires de domaines prioritaires pour le CCFICS, et propose également un processus d'examen des propositions de nouveaux travaux et de hiérarchisation des travaux. Ce cadre a été élaboré au regard des orientations élaborées par d'autres Comités du Codex. Il fournit des critères spécifiques au CCFICS ainsi qu'une échelle d'auto-évaluation subjective à utiliser par le Membre proposant un nouveau travail au titre de l'**annexe A**.

- i. Les propositions de nouveaux travaux devraient être évaluées à l'aune des critères définis par le CCFICS et des exigences relatives à l'établissement des priorités des nouveaux travaux (Critères applicables aux questions générales) détaillées dans le Manuel de procédure.

13. L'**annexe C** propose un modèle de propositions de nouveaux travaux qui tient compte des exigences pour des nouveaux travaux prescrites dans le Manuel de procédure et des autres critères spécifiques au CCFICS.

APPROCHE

14. En février 2022, l'Australie et le Kenya ont sollicité les observations des membres et observateurs du Codex concernant l'**annexe A** par le biais d'une Lettre circulaire qui demandait des informations supplémentaires sur les propositions figurant actuellement dans le tableau (notamment une meilleure définition de la façon dont elles sont liées au domaine de travail du CCFICS) et/ou sur la suppression des propositions qui pourraient ne plus s'avérer pertinentes pour les travaux du CCFICS ou ne plus relever de son mandat. Onze membres ont répondu à cette demande, et ont appuyé en majorité les recommandations formulées par l'Australie et le Kenya concernant les points à supprimer de l'**annexe A**. Le nombre des questions émergentes relevant du mandat du CCFICS est ainsi passé de 11 à 5. D'autres changements importants ont aussi été proposés :

- i. remplacer le titre de l'**annexe A** par « Nouveaux travaux envisageables pour le CCFICS : liste des nouveaux enjeux mondiaux émergents à examiner » ;
- ii. remplacer le titre de la colonne « Enjeux mondiaux émergents » par « Enjeu mondial émergent possible à examiner » ;
- iii. remplacer le titre de la colonne « Priorité » par « Enjeu n° », puisque le cadre de l'**annexe B** s'appliquera au moment où de nouvelles propositions de travaux sont examinées avec le document de projet, et numéroter les propositions pour faciliter la consultation (à l'exemple de ce que fait le CCFL) ;
- iv. changements d'ordre rédactionnel dans la colonne intitulée « Impact pour le CCFICS/Codex » pour l'ensemble des autres enjeux émergents recensés ;
- v. nouvelles informations ajoutées sous la colonne « Observation/ Statut/ Justification » afin de tenir compte des réponses à la lettre circulaire et de fournir des observations mises à jour portant sur les points pertinents.

15. Conformément aux observations formulées à l'occasion de la 25^e session du CCFICS, l'Australie et le Kenya ont également supprimé le critère « Impact sur la facilitation du commerce » de la section 7 de l'**annexe B**.

16. L'Australie et le Kenya recommandent qu'en prévision de la 27^e session du CCFICS, un groupe de travail intersession des membres du CCFICS soit mis en place pour procéder à un tour d'horizon et à un débat vigoureux sur les enjeux de l'annexe A afin de veiller à ce que le CCFICS maintienne une vision stratégique et proactive sur les nouveaux enjeux possibles.

RECOMMANDATIONS

17. Il est recommandé que le Comité convienne à sa 26^e session :
- i. d'endosser la liste actuelle des principaux enjeux émergents recensés dans l'annexe A ;
 - ii. d'accepter que la liste des enjeux émergents continue d'être un point permanent à l'ordre du jour des futures réunions du CCFICS, et que la responsabilité de l'annexe A continue d'être confiée aux Membres, à tour de rôle d'une réunion à l'autre, afin de garantir sa pertinence ;
 - iii. d'accepter d'organiser un atelier intersession en amont de la 27^e session du CCFICS afin d'examiner plus avant les enjeux émergents recensés dans l'**annexe A**.

Nouveaux travaux envisageables pour le CCFICS : liste des nouveaux enjeux mondiaux émergents à examiner

(Mars 2023)

Introduction

1. Le tableau ci-dessous recense d'importants enjeux mondiaux émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités du CCFICS et inventorie les textes existants ou les propositions de nouveaux travaux se rapportant à chaque enjeu. Les enjeux recensés sont tirés des débats des sessions du CCFICS et d'autres documents disponibles, y compris les débats multilatéraux sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce.
2. Il peut arriver que les textes existants abordent l'un des enjeux mondiaux recensés sans pour autant le traiter de manière exhaustive. En pareil cas, il peut être opportun de fournir des orientations supplémentaires ou des précisions. Le Comité pourra alors profiter de l'occasion qui se présente à lui pour évaluer l'opportunité et la priorité de nouveaux travaux, à l'aide du cadre proposé à l'annexe B, ou encore pour réviser les textes existants à la lumière de nouvelles données ou de l'évolution de l'environnement commercial.

Nouveaux enjeux mondiaux émergents à examiner

Enjeu n°	Enjeu mondial émergent possible à examiner (Pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
1	Mécanisme d'appel en cas de rejets.	Élaborer une directive sur la création d'un mécanisme d'appel en cas de rejets d'aliments importés.	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 25-1997 	Observation du président : l'Inde a noté qu'une proposition serait présentée pour examen à la 26 ^e session du Comité. Les membres du CCFICS conviennent d'une manière générale de la nécessité de nouvelles directives, mais jugent par ailleurs que des informations supplémentaires sur le champ d'application des directives proposées seront nécessaires.
2	Systèmes et technologies de production, de transformation, de transport et de distribution alimentaires nouveaux ou en cours d'évolution.	Impact sur l'autorité compétente en ce qui concerne les systèmes nationaux de contrôle des aliments (efficacité, traçabilité, rappel, etc.) ayant trait aux nouvelles sources alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 19-1995 • CXG 20-1995 • CXG 25-1997 • CXG 26-1997 • CXG 34-1999 • CXG 38-2001 • CXG 47-2003 • CXG 53-2003 	Observation du président : Les membres du CCFICS se sont prononcés en faveur de cette approche, tout en prenant acte des discussions en cours au sous-comité du CCEXEC sur les nouvelles sources alimentaires et les nouveaux systèmes de

Enjeu n°	Enjeu mondial émergent possible à examiner (Pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
		<p>et aux nouveaux systèmes de production.</p> <p>Impact sur le commerce en termes de reconnaissance de l'équivalence et des systèmes.</p> <p>Il pourrait s'avérer nécessaire d'actualiser les textes du Codex actuels pour tenir compte de la production de nouveaux aliments soumis à de nouvelles réglementations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 60-2006 • CXG 82-2013 • CXG 89-2016 • CXG 91-2017 • Projet d'orientations sur la reconnaissance et le maintien de l'équivalence de SNCA. 	<p>production. Il a été convenu que les travaux futurs sur cette question devraient être suspendus en attendant la conclusion des travaux du CCEXEC.</p> <p>Lors de sa 83^e session, le CCEXEC a conclu que les travaux en cours sur les nouvelles sources alimentaires et les nouveaux systèmes de production n'empêchaient pas les comités du Codex d'entreprendre des travaux sur de tels enjeux émergents qui relèvent de leurs mandats respectifs, que les procédures du Codex en vigueur permettent un examen adéquat des nouveaux enjeux émergents relatifs aux nouvelles sources alimentaires et les nouveaux systèmes de production et qu'il pourrait être nécessaire que le CCEXEC assure la coordination des travaux des différents comités sur ces enjeux.</p>
3	Amélioration des technologies d'analyse et de mise à l'essai, et de la surveillance.	Les outils et méthodes utilisés pour mesurer les performances des systèmes de contrôle des aliments, et comment et où ils sont utilisés.	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 47-2003 • CXG 53-2003 • CXG 25-1997 • CXG 34-1999 • CXG 82-2013 • CXG 89-2016 • CXG 91-2017 	<p>Observation du président : Les membres du CCFICS ont reconnu l'importance de cet enjeu. Ils ont cependant demandé des éclaircissements sur les informations qui pourraient être requises en sus des textes du CCFICS. Il a été suggéré que des informations complémentaires soient présentées sur la question.</p>

Enjeu n°	Enjeu mondial émergent possible à examiner (Pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
4	Nouvelles approches en matière de sécurité sanitaire des aliments, y compris les systèmes préventifs et les systèmes axés sur les résultats.	Changements actuels et anticipés de l'ensemble d'outils utilisés pour donner des assurances et comment et où ils sont appliqués.	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 20-1995 • CXG 19-1995 • CXG 25-1997 • CXG 26-1997 • CXG 34-1999 • CXG 38-2001 • CXG 53-2003 • CXG 47-2003 • CXG 60-2006 • CXG 82-2013 • CXG 89-2016 • CXG 91-2017 • Projet d'orientations sur la reconnaissance et le maintien de l'équivalence de SNCA 	Observation du président : Les membres du CCFICS ont reconnu l'importance de cet enjeu. Ils ont cependant demandé des éclaircissements sur les informations qui pourraient être requises en sus des textes du CCFICS. Il a été suggéré que des informations complémentaires soient présentées sur la question.
5	Évolution du rôle de l'autorité compétente et des interactions entre différentes entités gouvernementales	L'interaction entre différentes entités gouvernementales impliquées dans le commerce alimentaire, et notamment entre les autorités chargées du contrôle des aliments, la douane et les agences de protection des frontières et la possibilité de mieux mobiliser les informations provenant de ces interactions.	<ul style="list-style-type: none"> • CXG19-1995 • CXG 34-1999 • CXG 47-2003 • CXG 82-2013 • CXG 89-2016 • CXG 91-2017 • Projet d'orientations sur la reconnaissance et le maintien de l'équivalence de SNCA 	Observation du président : Les membres du CCFICS ont reconnu l'importance de cet enjeu. Ils ont cependant demandé des éclaircissements sur les informations qui pourraient être requises en sus des textes du CCFICS. Il a été suggéré que des informations complémentaires soient présentées sur la question.

ANNEXE B**Cadre pour l'évaluation et l'identification préliminaires des domaines prioritaires pour le CCIFC – outil de hiérarchisation**

1. Les directives ci-dessous sont établies pour aider le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) à hiérarchiser son travail par priorités.

Propositions concernant les nouveaux travaux

2. Les propositions de nouveaux travaux aborderont généralement des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments et aux pratiques loyales dans le commerce alimentaire et qui relèvent du mandat du CCFICS, notamment pour établir de nouvelles directives ou revoir des directives existantes.
3. L'**annexe A**, qui contient une liste d'enjeux mondiaux émergents, peut servir de base à une proposition de nouveaux travaux, mais des propositions peuvent être présentées au CCFICS à tout moment, qu'elles figurent ou non sur la liste.
4. Les propositions de nouveaux travaux à entreprendre devraient suivre la procédure figurant ci-dessous, qui comprend les exigences décrites dans le Manuel de procédure pour les critères régissant l'établissement des priorités des travaux (critères applicables aux questions générales)³, en plus des critères spécifiques au CCFICS.
5. Les Membres qui proposent de nouveaux travaux peuvent également consulter le document contenu à l'**annexe C** qui pourrait les aider dans l'élaboration de leur proposition.

Critères pour évaluer et hiérarchiser de nouveaux travaux par priorités

6. Outre les dispositions du *Manuel de procédure du Codex* relatives aux propositions de nouveaux travaux, les critères suivants et le barème qui leur est associé seront utilisés pour évaluer et classer par ordre de priorité les propositions de nouveaux de travaux à entreprendre par le CCFICS :
 - a. la justification de nouveaux travaux, y compris comment le travail entrepris est susceptible de combler une lacune dans l'ensemble existant de textes du CCFICS ou de les préciser ;
 - b. si le travail mènera à un amendement de textes existants du CCFICS ou à l'élaboration d'un nouveau texte du CCFICS ;
 - c. la portée des travaux et l'impact de la question sur les Membres du CCIFCS et sur le commerce international.
7. Afin d'aider à la quantification (c) ci-dessus, le Membre à l'origine de la proposition de nouveaux travaux devrait appliquer les critères ci-dessous dans le cadre d'un processus d'auto-évaluation et justifier sa notation.

Critère	Notation
Pertinence au regard du mandat du CCIFCS	Oui/Non* * Si non, le CCFICS ne doit pas réaliser le travail.
Urgence immédiate	Haute Moyenne Faible
Impact sur la sécurité sanitaire des aliments	Élevé Moyen Faible
Impact sur les pratiques commerciales loyales	Élevé Moyen Faible

³ Manuel de procédure du Codex, 27^e édition, Section II.

Procédure d'examen de propositions de nouveaux travaux

8. Le Comité suivra normalement la procédure décrite ci-dessous pour réviser des textes Codex existants ou en élaborer de nouveaux :
 - a. Comme pour les procédures normales du Codex, les propositions de nouveaux travaux devraient être fournies sous la forme d'un document de projet et inclure les exigences relatives aux critères régissant l'établissement des priorités des travaux (critères applicables aux questions générales) énoncés dans le *Manuel de procédure* ;
 - b. En outre, le document de projet devrait inclure une auto-évaluation par rapport aux critères supplémentaires spécifiques aux CCFICS, tels qu'ils figurent dans le présent outil de hiérarchisation. L'annexe C, un modèle combinant le document de projet et les critères de hiérarchisation proposés par le CCFICS, peut également être utilisée pour aider les Membres à rédiger des propositions de nouveaux travaux ;
 - c. Le CCFICS pourrait créer un groupe de travail *ad hoc*, en particulier lorsque plusieurs propositions sont à l'étude, présidé par le responsable de l'annexe A, qui pourrait être chargé d'évaluer et de classer par ordre de priorité les propositions de nouveaux travaux et de formuler des recommandations au CCFICS ;
 - d. Le CCFICS examinera les propositions de nouveaux travaux et les recommandations du groupe de travail *ad hoc*, s'il est créé.

Détermination des domaines prioritaires

9. Le Comité peut réévaluer la priorité de chaque sujet lorsque de nouvelles données ou d'autres informations sont disponibles. De telles données peuvent être soumises pour examen, et la priorité d'une proposition de nouveaux travaux peut être réexaminée.
10. Le CCFICS continuera d'utiliser toutes les ressources disponibles, y compris la liste des enjeux mondiaux émergents susmentionnée, afin d'identifier les enjeux émergents ou imminents pertinents pour le Comité.

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS DE NORMES ALIMENTAIRES**COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES
IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES****Session du CCFICS****PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX – [insérer l'objet]****SUR L'EXAMEN DE QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES ORIENTATIONS FUTURES POUR LES
TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES
IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

Document préparé par [insérer le nom du ou des pays membre(s)]

Objet et champ d'application de la norme

Pertinence et actualité

Principales questions à traiter

Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex ainsi que les autres travaux du Codex en cours

Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration ne devrait normalement pas dépasser cinq ans

Critères du CCFICS pour aider le Comité à hiérarchiser l'élaboration de nouveaux travaux

Justification de nouveaux travaux, y compris la manière dont le travail proposé est susceptible de combler une lacune dans le corpus existant de textes du CCFICS ou d'en améliorer la clarté

Modification de textes existants du CCFICS ou élaboration de nouveaux textes par le CCFICS

Portée des travaux et impact de la question sur les Membres du CCFICS et sur le commerce international

Résultats, y compris la justification, de l'auto-évaluation par rapport aux critères d'évaluation et de hiérarchisation des nouveaux travaux de l'annexe B